

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 08 OCTOBRE 2009**

**Délibération
n° 2009.10. 90.B**

**Station d'épuration
"Les Murailles" à
Fléac - Construction
des ouvrages et
collecteurs de
transfert des effluents
- Modification de la
délibération n°76 B du
2 juillet 2009 :
validation du projet
de travaux**

LE HUIT OCTOBRE DEUX MILLE NEUF à 18h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **02 octobre 2009**

Secrétaire de séance : Bernard CONTAMINE

Membres présents :

Philippe LAVAUD , Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE, Michel GERMANEAU

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Jean-François DAURE, Jean-Pierre GRAND

ENVIRONNEMENT / ASSAINISSEMENT - EAUX
USÉES

Rapporteur : Monsieur DOLIMONT

STATION D'EPURATION "LES MURAILLES" A FLEAC - CONSTRUCTION DES OUVRAGES ET COLLECTEURS DE TRANSFERT DES EFFLUENTS - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°76 B DU 2 JUILLET 2009 : VALIDATION DU PROJET DE TRAVAUX

Dans le cadre de l'amenée des effluents vers la nouvelle station d'épuration « Les Murailles » à Fléac et par délibération n° 59 du 28 février 2008, un marché de maîtrise d'œuvre avec le groupement HECA (Mandataire) sis 23 route de Paris à Angoulême.- EGCA Bua, a été conclu pour la construction des ouvrages et collecteurs de transfert des effluents vers la nouvelle station d'épuration « Les Murailles ».

Au stade du programme d'opération établi à partir de l'étude préalable à la construction d'une station d'épuration réalisé en 2004 par un bureau d'études spécialisé, le coût prévisionnel des travaux était estimé à 4 500 000 € HT (valeur décembre 2007) pour une implantation de la nouvelle station d'épuration sur le site « Les Murailles » à Fléac, **ce montant actualisé valeur juin 2009 s'élève à 4 738 869,86 €.**

Il est à rappeler que le coût des réseaux de transfert annoncé initialement dans l'étude de recherche de site de novembre 2004 a été établi essentiellement à partir d'un ratio coût / mètre linéaire, le but étant de comparer à l'époque les 9 sites potentiels d'implantation de la future station d'épuration dans un secteur situé à l'ouest de l'agglomération.

La mission première confiée au bureau d'études HECA a été, à partir de l'esquisse des tracés pré-établis, de réaliser l'avant projet détaillé des travaux nécessaires en prenant en compte l'ensemble des contraintes liées au tracé.

Au terme de ces études affinées, le montant des travaux arrêté en juillet 2009 est de 5 901 617,68 €.

Cette différence de 1 162 747,82 € est liée :

- à la prise en compte des travaux nécessaires à la réduction à terme des coûts de fonctionnement du système d'assainissement (suppression de postes de relèvement existants et optimisation des coûts énergétiques des postes conservés),
- la résolution des points noirs récurrents liés aux dysfonctionnements des réseaux entraînant des déversements d'effluents bruts dans le milieu naturel,
- la prise en compte de l'amélioration des conditions de sécurité des postes de travail relevées dans la cadre du Document Unique « Evaluation des Risques ».

Finalement, le montant du projet de 5 901 617,68 € (hors réhabilitation de la collecte existante) représente une augmentation de 31,15 % par rapport à l'estimatif initial de 4 500 000 € en 2007.

En outre, hors programme de l'opération, la proposition de réhabilitation et reprise simultanées de la collecte existante présentant certains dysfonctionnements sur les secteurs impactés par la pose des nouveaux réseaux de transfert a été retenue par la Commission Environnement. Cet investissement supplémentaire est estimé à 408 816,00 €.

Cette amélioration de la collecte chiffrée à 408 816,00 € représente quant à elle + 9,08% du montant initial de 4 500 000 € HT.

Le coût global de **6 310 433,68 € HT** correspond ainsi à une augmentation de 40,23% par rapport à l'enveloppe initiale, qui n'intégrait pas toutes les améliorations et optimisations proposées à ce jour.

Vu l'avis favorable de la Commission Environnement – Cadre de Vie – Construction du 15 septembre 2009

Je vous propose :

D'APPROUVER le projet proposé par le maître d'œuvre

DE MODIFIER la délibération n° 76 B du 2 juillet 2009 fixant le coût prévisionnel des travaux à 6 297 897,37 € HT.

DE FIXER le coût prévisionnel des travaux à 6 310 433,68 € HT.

D'IMPUTER la dépense au budget annexe assainissement – articles 2313 et 2315 – opération 200801.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 14 octobre 2009	<u>Affiché le :</u> 14 octobre 2009